

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Carine HENON

**DELIBERATION N° 002/2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 26 mars 2013**

Compte financier agrégé de l'exercice 2012

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration, après présentation et examen du compte financier de l'exercice 2012 et des résultats, approuve le compte financier agrégé de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – Services centraux et ses établissements placés en gestion directe – de l'exercice 2012 dont le bilan s'établit au montant net de **747.762.399,12 €** et le fonds de roulement net global à la somme de **271.784.143,67 €**.

Nombre de votants : 27

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : /

Fait à Paris, le 26 mars 2013

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI